PRÉFET
DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Lettre

de

L'AGENDA RURAL

Jura

Édition n°3 - octobre 2021

L’Agenda rural constitue, depuis 2019, la feuille de route du Gouvernement en faveur de la ruralité.
Ce dispositif interministériel, se décline dans notre département en 7 axes prioritaires qui font l’objet de 27 actions.
Ces actions, suivies par les différents services de l’État, ont été définies dans une feuille de route locale établie en concertation avec les élus représentatifs de la diversité des communes rurales du département.

La présente lettre de l’Agenda rural a pour objectif de mettre en lumière les actions menées et de diffuser les opportunités offertes aux citoyens ainsi qu’aux collectivités sur notre territoire.

A l’instar des lettres de l’Agenda rural publiées en avril et juillet dernier, les présentations suivantes répondent à une action identifiée dans la feuille de route élaborée localement. Il m’est également apparu utile d’appeler l’attention sur deux outils complémentaires, le parcours emploi compétences et le site internet aides-territoires, qui peuvent être mobilisés au service des territoires ruraux.

Je profite enfin de cette lettre pour vous informer que, Caroline Poullain succède à Virginie Martinez en tant que sous-préfète de l’arrondissement de Saint-claude et référente ruralité dans le Jura.

David Philot, préfet du Jura
Novembre 2021.

Caroline Poullain, sous-préfète de Saint-Claude

Votre contact pour toute question relative à l’agenda rural :
pref-agenda-rural@jura.gouv.fr

Le service civique, un engagement possible en milieu rural

Axe 5 : Accompagner et promouvoir la jeunesse
Action 2 : Structurer, diversifier et doubler l'offre de services civiques

Le service civique est un engagement volontaire qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) de participer à une mission d'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois et pour une durée minimale de 24 heures par semaine.

Le 14 juillet 2020, le président de la République a annoncé une augmentation de 100 000 du nombre annuel de missions de service, portant à 245 000 l'objectif de jeunes engagés en 2021. Cette accélération du service civique est inscrite dans le plan « France Relance » du Gouvernement, en tant que mesure importante du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Les volontaires peuvent être accueillis dans des structures du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics…) et intervenir dans des domaines diversifiés : éducation pour tous, culture et loisirs, environnement et développement durable, solidarité, sport, santé, mémoire et citoyenneté.
L'intérêt du service civique réside dans la variété des missions proposées, ne se substituant pas à l'emploi, et dans son accessibilité à tous les volontaires, afin d'encourager les parcours d'engagement de tous les jeunes.

En milieu rural, des freins existent à l'accomplissement des missions de service civique, notamment en raison des difficultés de mobilité des jeunes pour se rendre vers les lieux de mission et de la capacité des structures à accueillir et accompagner un volontaire 24 heures par semaine.

Néanmoins, dans le département du Jura, 239 missions de service civique ont commencé entre le 1er septembre 2020 et le 30 juin 2021. Le volontarisme des acteurs locaux permet d'observer une part significative de volontaires jurassiens domiciliés dans des communes de moins de 2000 habitants et/ou situées en secteur rural.

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Les missions de service civique en milieu rural apportent une plus-value et un dynamisme à la vie locale. Par exemple, le programme « service civique sénior » poursuit les objectifs partagés suivants :

- Rompre l'isolement des personnes âgées, que ce soit à domicile ou en établissement ;
- Prévenir la dépendance par le développement de la mobilité, du lien social, de l'autonomie, etc. ;
- Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels et accompagner les sujets de fragilités ;
- Appuyer le développement du service civique dans le secteur avec un objectif de qualité, tant pour les volontaires que pour les structures qui les accueillent et les personnes âgées auprès desquels ils agissent ;
- Ouvrir les volontaires vers de nouvelles opportunités professionnelles du secteur du médico-social et vers de nouvelles opportunités d'engagement intergénérationnel.

Une indemnité de 473,04 euros par mois est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. L'organisme d'accueil verse aussi au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107,58 euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, accès à la cantine, remboursements de frais, etc.).
Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5ème échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,68 euros par mois.

Au total, selon les situations, les volontaires en Service Civique perçoivent entre 580,62 euros et 688,30 euros par mois.

Référente départementale sur le service civique :
Mme Annelise CAMUSET, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse :
annelise.camuset@ac-besancon.fr - 03 84 86 80 95

La sous-préfecture de Saint-Claude recrute un jeune en service civique.
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :
sp-secretariat-saint-claude@jura.gouv.fr ou au 03 84 41 32 11

L'offre d'ingénierie territoriale mise à disposition par l'ANCT

Axe 4 : Accompagner les élus ruraux dans la revitalisation des territoires
Action 3 : Mettre en œuvre et promouvoir l'offre d'ingénierie territoriale mise à disposition par l'ANCT

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission de conseiller et d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Elle facilite l'accès des collectivités aux ressources nécessaires (ingénieries techniques et financières, expertises, partenariats, subventions).
A l'échelle locale, la direction départementale des territoires est le service référent (ddt@jura.gouv.fr)

Les orientations de l'agence nationale correspondent aux trois grandes politiques publiques suivantes :

- politique de la ville ;
- Numérique ;
- territoires et ruralités.

Le comité local de cohésion territoriale (CLCT) est l'organe de pilotage et de suivi de l'action de l'agence en département. Ses missions consistent à :

- valider la feuille de route départementale ;
- suivre l'accompagnement des projets ;
- établir le bilan annuel de l'action de l'ANCT dans le Jura.

Ce comité a été installé en mars 2021 par le préfet du Jura en présence du directeur général de l'ANCT. Sa composition est définie dans un arrêté préfectoral du 17 mars 2021 qui prévoit plusieurs collèges : représentants de l'État, élus, collectivités territoriales, institutions œuvrant dans le domaine de l'ingénierie territoriale.

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

A l'issue de cette réunion d'installation, plusieurs outils permettant de mettre en œuvre les actions menées par l'ANCT dans le département ont été retenus, tels que la rédaction d'un annuaire des acteurs de l'ingénierie à destination des collectivités, une revue de territoires à l'échelle des arrondissements ainsi qu'une revue de projets, des actions de formation et/ou d'information sur les thèmes portés par l'agence.

Le comité technique opérationnel, qui rassemble quant à lui les acteurs de l'ingénierie territoriale dans le département, organise la réponse à apporter aux porteurs de projets. Ses missions consistent à :
mobiliser les ressources en ingénierie du territoire (à venir, un annuaire des acteurs dans le Jura),
mobiliser les ressources nationales lorsque la réponse locale n'est pas possible,
articuler et coordonner les interventions des différentes parties prenantes.

L'ANCT fonctionne ainsi à deux niveaux selon le principe de la subsidiarité. En premier lieu sont mobilisés les acteurs locaux disposant de compétences en matière d'ingénierie.
En second lieu le préfet, sur sollicitation des élus peut faire appel au niveau national avec la mobilisation d'experts et par le biais des marchés nationaux d'ingénierie.

A ce jour, plusieurs sollicitations des collectivités locales ont trouvé des réponses soit localement, soit par la mobilisation d'experts nationaux ou des marchés nationaux d'ingénierie. C'est notamment le cas pour l'accompagnement de l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) dans le département.

La prise de compétence « mobilité »

Axe 6 : Renforcer et verdir la mobilité dans les territoires
Action 1 : Accompagner la mise en œuvre et faire connaître les dispositions de la LOM

La Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) a été promulguée le 24 décembre 2019 et publiée au journal officiel le 26 décembre 2019. Les enjeux de la loi concernent la transition énergétique et la mise à jour du cadre réglementaire en raison des nouvelles mobilités.

Par cette loi, la région devient l'autorité organisatrice des mobilités (AOM) avec les métropoles, les communautés d'agglomérations mais également toutes les collectivités, notamment les EPCI ayant choisi d'être AOM.

Dans le département du Jura, 13 EPCI ont pris cette compétence à partir du 1er juillet 2021. La déclinaison opérationnelle de la mise en œuvre de cette compétence passe d'une part par la définition des bassins de mobilité définis par la région et les AOM et d'autre part par les modalités d'action définies au sein d'un contrat opérationnel de mobilité.

L'accompagnement des collectivités par l'État se fait essentiellement via la cellule régionale France Mobilité, pilotée par le CEREMA et à laquelle participent la région, l'ADEME et la DREAL. Les collectivités peuvent ainsi interroger directement cette cellule.

Par ailleurs, la DREAL, avec l'appui de la DDT, accompagne également les porteurs de projets qui sollicitent des aides de l'État via les appels à projets nationaux, notamment sur les territoires d'expérimentation et les aménagements et continuités cyclables dans le cadre du plan Vélo. Il convient de noter qu'un appel à projet régional est en cours de finalisation avec la région doté d'une enveloppe de 4,1 millions d'euros pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté. Cette enveloppe vise à financer des projets d'aménagements cyclables notamment.

Enfin, le site internet de l'Observatoire Régional des Transports apporte beaucoup d'informations utiles aux acteurs de la mobilité : http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/l-observatoire-regional-des-transports-ort-r2364.html

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : ddt@jura.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

« MICRO-FOLIE » une plateforme culturelle au service des territoires

Axe 7 : Améliorer la vie quotidienne pour les habitants des territoires ruraux
Action 1 : Améliorer l'offre culturelle des territoires les plus éloignés de la culture, en implantant des micro-folies et en renforçant le réseau de lecture publique en zone rurale

Véritable réseau culturel de proximité, le projet Micro-Folie permet d'animer les territoires en s'adaptant à leurs besoins.

Ce projet est articulé autour d'un musée numérique, conçu avec la collaboration inédite de nombreuses institutions culturelles nationales et internationales.
Portées par le ministère de la culture, les Micro-Folies sont coordonnées par l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette.

La micro-folie est un lieu culturel qui peut être modulé en fonction du besoin des territoires. Elle se compose d'un musée numérique qui regroupe plusieurs milliers de chefs d'œuvre.
Ce musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

La micro-folie peut également être complétée par des modules complémentaires tels que : le café folie, l'espace scénique, le fablab, la réalité virtuelle, ...

L'objectif fixé est de 45 Micro-Folies dans la région Bourgogne-Franche-Compté. En ce qui concerne le département du Jura, deux projets sont actuellement à l'étude.

Le Jura est historiquement un département bien maillé par un réseau de lecture publique et des équipements de proximité de qualité.
Il est donc seulement question de maintenir l'effort en direction de leur modernisation et de l'élargissement des horaires d'ouverture.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter les services de DRAC BFC :

- **Micro-Folies :** laurence.deloire@culture.gouv.fr , conseillère cinéma-audiovisuel-multimédia, ou Patrick.demange@culture.gouv.fr, conseiller action territoriale.
- **Lecture publique :** habiba.imaaingfen@culture.gouv.fr, conseillère livre et lecture en charge du Jura.

CONTRAT : PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)
L'exemple de Terre d'Émeraude Communauté

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) correspond à la nouvelle forme du contrat aidé, la dénomination ayant changé en 2018. Mais si le nom a évolué, l'objectif reste le même : accompagner des *publics en difficulté* sur la durée pour leur permettre de retrouver un emploi.

Quatre catégories de populations sont habituellement considérées comme particulièrement propices à compter parmi elles des personnes éloignées du marché de l'emploi : les bénéficiaires du RSA, les seniors, les chômeurs de très longue durée et les jeunes.

L'intérêt principal de ces contrats réside dans la grande flexibilité qu'ils offrent, aussi bien pour l'employeur que pour le salarié.

Les contrats parcours emploi compétences sont établis sur 30 heures hebdomadaires pour une période d'embauche de onze mois, renouvelable deux fois six mois.

Pendant toute la période du contrat PEC, la personne concernée est rémunérée et bénéficie d'actions de formation, tandis que l'employeur perçoit des aides spécifiques.

Les aides de l'État sont disponibles dès le premier mois de l'embauche et s'élèvent à 80 % du salaire pour les employés résidant en Zones de Revitalisation Rurales (ZRR) et 65 % pour les autres.

Dans le département, Terre d'Émeraude Communauté a recruté son premier contrat PEC dans la perspective de la labellisation de l'Espace France service d'Arinthod en 2020.

En 2021, la communauté de communes a labellisé trois autres France Services à Orgelet, Clairvaux-les-Lacs et Moirans-en-Montagne et a eu recours à deux autres PEC, l'un via la Mission Locale et l'autre par Pôle Emploi.

Le constat de la la communauté de communes est positif. En effet, à la fin du contrat elle dispose de collaborateurs compétents prêts à être titularisés.
Cette expérience est vécue comme un acte de solidarité qui permet de donner une chance à des personnes éloignées de l'emploi d'apprendre sur le terrain cette belle mission qu'est l'accompagnement des usagers en milieu rural.

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
Sud Jura

Pour bénéficier d'un recrutement contactez pôle emploi, mission locale ou CAP emploi Jura :

Secteur de Champagnole
entreprise.frc0055@pole-emploi.net
maryline.linares@milobfc.fr
contact-jura@capemploi39.com

Secteur de Dôle
entreprise.frc0023@pole-emploi.net
tony.andre@milobfc.fr
contact-jura@capemploi39.com

Secteur de Lons-le-Saunier
entreprise.frc0018@pole-emploi.net
maryline.linares@milobfc.fr
contact-jura@capemploi39.com

Secteur de Saint-Claude
entreprise.frc0020@pole-emploi.net
carole.cavalli@milobfc.fr
contact-jura@capemploi39.com

Aides-territoires, un site internet qui facilite la recherche d'aides

Afin de regrouper toutes les informations disponibles sur les différents sites des financeurs, des accompagnateurs et au sein de réseaux spécifiques, souvent peu ou pas connus des agents et des élus, le site « aides-territoires » effectue un travail de veille pour recenser les aides existantes.

La plateforme aides-territoires a été lancée en janvier 2018 au sein de la fabrique numérique, l'incubateur du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Aides-territoires est une startup d'État du réseau Beta.gouv. Il s'agit d'un service public en libre accès, porté par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

En 2020, France mobilités s'est associée à la démarche afin que toutes les ressources financières pour les projets de mobilité soient accessibles sur aides-territoires.

Aides-territoires facilite la recherche d'aides des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux (associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs) en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers et d'ingénierie auxquels ils peuvent prétendre.

Les aides proposées par aides-territoires sont de deux ordres :
- Aides financières : subventions, prêts, avances récupérables ;
- Aides en ingénierie : technique, financière, juridique et administrative.

Ces aides concernent de nombreuses thématiques et cela quelque soit le stade de développement du projet:
- Culture et identité collective / patrimoine / sports
- Développement économique / production et consommation
- Eau et milieux aquatiques
- Énergies / Déchets
- Fonctions support
- Mobilité / transports
- Nature / environnement
- Solidarités / lien social
- Urbanisme / logement / aménagement

Pour accéder à ce site plein de ressources, rendez-vous à l'adresse suivante :
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/